

Penvenan

naturellement...

EDITO

n°30

Hiver 2018

L'Assemblée Nationale (c'est-à-dire nos députés) a définitivement adopté, le 21 décembre 2017, la compétence des **Gestions des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations**, GEMAPI, (y compris les phénomènes de submersibilité) qui sera dorénavant exercée par les Communautés de Communes. Cela veut dire que s'il y a des travaux de prévention à définir, à effectuer pour lutter contre ces deux phénomènes, LTC devra s'en assurer... C'est la raison pour laquelle une taxe sera appliquée à chacun d'entre nous (de l'ordre de 10 à 15 euros par personne).

De nombreux riverains de routes départementales ou communales se plaignent de la vitesse excessive de nos véhicules. Je vous invite vivement à respecter les limitations de vitesse. Soyez prudents, d'autant que les fortes pluies ont déstabilisé les bas-cotés de nos routes. Nos deux radars pédagogiques mobiles sont là pour vous inciter à respecter les limitations de vitesse. Merci.

Dans ce bulletin municipal, je vous fais le point concernant la **réhabilitation de la halle des sports** : historique, état des lieux, travaux... Je vous renouvelle mes vœux les plus chaleureux pour cette année 2018.

Cordialement, Michel Deniau,
Maire de Penvénan



D'an 21 a viz Kerdu 2017 e oa bet votet da vat gant ar Vodadenn Vroadel (hon c'hannaded neuze) evit a sell ouzh ar garg **Merañ ar Meteier Dourel ha Dizarbenn an Dic'hlanoù** (an dic'hlanoù diwar morioù bras hag all), GEMAPI, a vo fiziet er C'humuniezhoù-kumunioù diwar vremañ. Ar pezh a dalvez e vo da Lannuon-Treger Kumuniezh d'ober war-dro pa vo ret studiañ pe ober labourioù da studiañ pe da gas da benn evit en em ziwall diouzh an dic'hlanoù a bep seurt... Se zo kaoz e rankfomp tout paeañ un taos (war-dro bep a 10 pe 15 euro).

Klemm a ra meur a hini hag a zo o chom war vord hentoù departamant pe kumunel abalamour ma 'c'h a hon gweturioù re vuan. Goulenn a ran diganeoc'h doujañ d'an harzoù lakaet evit an tizh. Chomit war evezh, ouzhpenn-se eo bet distabietaet ribloù hon hentoù gant ar glav bras. An daou radar pedagogel a vez lakaet da cheñch plas er gumun zo aze evit lakaat ac'hanoc'h da zoujañ d'an harzoù tizh. Diwallit, mar plij.

Er gazetenn-mañ e tisplegan deoc'h pelec'h emaoamp en em gavet evit **kempenn ar sal-sport** : istor ha stad an afer, labourioù... Souetiñ a ran bloavezh mat deoc'h ur wech ouzhpenn e 2018.

A galon ganeoc'h, Michel Deniau,
Maer Perwenan

CONNECTEZ-VOUS !

Tous les renseignements

pratiques, informations

sur la commune et

bulletins municipaux

sont sur le site :

www.ville-penvenan.com



DOSSIER

Rénovation de la halle des sports

Après une trentaine d'années de fonctionnement, le bâtiment, destiné à accueillir les associations sportives et les écoles, nécessite d'importants travaux de réparation. Les mises aux normes et la restructuration



des espaces intérieurs permettront d'adapter ce bâtiment aux évolutions des pratiques sportives et aux attentes des utilisateurs tout en respectant les exigences réglementaires en matière d'accessibilité et de sécurité. **Le choix de la municipalité s'est orienté vers la rénovation du bâtiment existant** et une optimisation de l'espace utile en tenant compte des possibilités d'évolutions ultérieures. De plus, toutes les activités sportives en salles seront regroupées au sein d'un même lieu. La remise en forme et la danse, actuellement pratiquées dans la salle des fêtes, y seront donc transférées.



COTES D'ARMOR
Commune Touristique

Travaux

Labouriou



Achat d'un micro tracteur IZEKI 40CV et d'une mini épareuse Mc Connel rotor 1m

Le gabarit réduit de ces engins va permettre d'entretenir les cinq kilomètres de sentiers de randonnée à la charge de la commune (les quatre autres kilomètres étant à la charge de LTC).

Ces nouveaux outils faciliteront l'accès aux talus enherbés et aux zones difficiles, qui nécessitaient auparavant l'utilisation du rotofil. Les agents y trouveront également une pénibilité réduite et un gain de temps. De plus, les missions principales jusqu'alors effectuées par un « Yanmar 18CV » de 1989, telles que le passage du rabot sur la piste d'athlétisme, du rotavator pour la création et l'entretien des massifs, du gyrobroyage des prairies communales, seront réalisées par ce nouveau micro tracteur.

Coût : micro tracteur 17 934 € TTC, mini épareuse 16 842 € TTC



Travaux de réhabilitation des sanitaires du camping de Buguéless

Entièrement réhabilités pour qu'ils soient accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), les sanitaires offriront plus de confort aux campeurs.

La contrainte urbanistique obligeait à conserver la coque du bâtiment. Aussi, sans démolir les cloisons existantes en béton et en conservant les accès, les réseaux divers et les dalles ont été refaites. De nouveaux volumes ont ainsi pu être créés. Les campeurs y trouveront de nouveaux aménagements tels que des douches à l'italienne, un système de chauffage solaire... De la conception à la réalisation, les travaux ont été intégralement réalisés par les services techniques de la commune.

Coût : 60 000 € TTC (main d'œuvre et fournitures comprises).

Aménagements piétons derrière l'église

Un cheminement pavé à joint large et des espaces engazonnés ont été réalisés en lieu et place de perré (groux) difficile à entretenir. Ces aménagements sont conçus pour que la tondeuse suffise à maintenir l'équipement en bon état et que cette surface supplémentaire à tondre soit incluse dans le circuit du square Gelgon. Travaux réalisés par les services techniques de la commune.

Coût : 8 000 € TTC (main d'œuvre et fournitures comprises).



Radars pédagogiques

En service depuis une année, ils ont été déployés sur plusieurs axes du territoire de la commune : rue de Tréguier, rue de Lannion, rue du Logelloù, rue d'Armor, rue de Keranscoualch, rue de St Gonval, sur la RD avant et après Croas Squijou, route de Trestel.

Les relevés donnent un certain nombre d'informations sur chaque section de route. Le radar enregistre dans les deux sens de la circulation mais l'affichage de la vitesse ne s'effectue que dans un sens.

Il est constaté que la moyenne de la vitesse est toujours plus faible du côté de l'affichage, prouvant bien les vertus pédagogiques de ce matériel. A titre d'exemple, on observe avec le radar implanté à Saint Gonval du 16 novembre au 4 janvier, que près de la moitié des véhicules circulants sur ce tronçon ne respectent pas la vitesse autorisée. Pour information, l'appareil a comptabilisé, sur cette période, dans les deux sens, mille véhicules en moyenne par jour.

Des vitesses dépassant largement les 100 km/h ont été enregistrées en pleine agglomération, rue de Tréguier, démontrant l'irresponsabilité de certains conducteurs.



Le coin des jeunes

Korn ar re yaouank

La famille des Écoliers du Sacré-Cœur fête ses 150 ans



2^e et 3^e classe, 1945

150 ans d'Histoire, c'est beaucoup !

Nous sommes en 1867 :

- Napoléon III est l'Empereur des Français.
- A Penvénan, le 1^{er} septembre, les Sœurs Aloysia et Benoîte ouvrent l'Ecole du Sacré-Cœur.

« Elles étaient alors deux religieuses, à s'occuper, pour l'une de la visite des malades, pour la seconde de l'instruction des enfants pauvres. Marie-Jeanne Pasquiou, qui jouissait d'une très grande aisance, avait employé une partie de sa fortune à l'achat de la propriété dite « des Prés ». A sa mort, elle en fit donation à la Congrégation des Filles du Saint-Esprit. Ainsi naquit et prit son essor l'Ecole du Sacré-Cœur. »
Nous sommes le 2 juillet 1967 : le curé, l'Abbé Gulluche, lors du Centenaire, honorait toutes les enseignantes et sacristines qui avaient inlassablement veillé sur les enfants.

Nous avons l'ambition aujourd'hui de recueillir l'album de cette grande famille des écoliers du Sacré-Cœur. Sans doute avez-vous gardé des cahiers, des dessins qui ont vieilli dans la pénombre des malles. Ils ont encore la trace de vos peines et de vos joies, de vos déceptions et de vos émerveillements...

Vous faites peut-être aussi partie de ces générations plus jeunes dont les pages n'ont pas été marquées par la griffe de la plume, ou vous utilisiez déjà la souris... Alors, vous avez chez vous la preuve écrite (ou enfouie dans vos mémoires) de votre vie d'écolier. Nous ne cherchons pas à comparer un passé loué à un présent généralisé. L'intérêt de ce 150^{ème} anniversaire étant **de rassembler et de constituer un patrimoine à conserver** pour retrouver un temps flou mais éternel où se confondront toutes les enfances, toutes les jeunesses.

Vous l'avez compris : l'Ecole du Sacré-Cœur cherche ses anciens élèves. Faites-vous connaître :
eco22.sc.penvenan@enseignement-catholique.bzh



Roc'hannig, Port-Blanc, après-guerre

Les élèves de l'école publique sur les traces de leur passé

Les élèves de cycle 3 (CE et CM) ont commencé un travail sur la géographie et l'histoire de leur commune. Tandis que certains étudiaient la carte de la commune, d'autres se sont rendus à Port-Blanc à la découverte de son histoire et des traces du passé, comme la chapelle des XV^{ème} et XVI^{ème} siècles (ancien corps de garde du XIII^{ème}) ou la sentinelle, ancienne guérite du XVIII^{ème} qui fut détruite puis reconstruite pour devenir oratoire au XX^{ème} siècle. Cette visite s'est ensuite poursuivie en classe avec l'étude d'anciennes photographies et documents de différentes époques.

Les enseignants projettent d'autres visites sur le territoire et seront heureux de recevoir toute personne désirant faire partager l'histoire de la commune.

3



Lectures gourmandes à la médiathèque

Afin de sortir les livres des rayonnages et de partager un bon moment entre lecteurs, la Médiathèque a le plaisir de vous proposer un moment gourmand le dimanche 18 mars à 15h30.

Le principe : venir en apportant un livre et un plat sucré ou salé fabriqué par vos soins et inspiré par le livre. A titre d'exemple, vous pouvez donc venir avec : Du côté de chez Swann de Marcel Proust et un plat de madeleines ; Les Trois messes basses d'Alphonse Daudet et une dinde truffée ; La Couleur des sentiments de Kathryn Stockett et une tarte au chocolat (sauf la dernière version de Minnie !)

Pour vous mettre en appétit, la médiathèque a sélectionné quelques livres, principalement des romans, autour de la cuisine ou de la pâtisserie... Mais le champ des possibles est infini et toutes vos lectures sont les bienvenues !

Dossier

Cours de gym

Rénovation de la salle des sports

Depuis 1942, à la création de la Jeanne d'Arc Penvénannaise (JAP) par l'Abbé Conan et avec un bel engagement de bénévoles, Penvénan a toujours proposé à sa jeunesse du sport sous toutes ses formes. Dans les années 70, la transformation du bâtiment Tynevez (*l'actuelle salle des fêtes*) en salle des sports a permis l'accueil du tennis, du judo et de la gymnastique. Puis en 1987, l'inauguration de la halle des sports et la nomination d'un éducateur sportif confirment la volonté des différentes municipalités d'accorder une place importante au sport et ainsi de permettre la pratique du sport pour tous. C'est dans l'esprit de cette continuité que la rénovation sera entreprise.

■ Une inauguration en grande pompe

« Le 27 avril 1987 sera certainement une date qui marquera dans les annales de Penvénan », c'est ainsi que qualifie cet événement le maire de l'époque Guillaume Gelgon à l'assistance venue en nombre pour inaugurer la halle des sports tant attendue.

Le ruban tricolore est coupé par Jean Planes, Sous-préfet de Lannion, en présence de Yves Le Cozannet et René Regnault, Sénateurs, Pierre-Yvon Trémel, Vice-Président du Conseil Général, et Jean Le Graet, Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports, et des Maires du canton. Dans son discours, le maire fait ressortir « **tous les bienfaits que pouvait apporter ce nouvel édifice...** il donnera la possibilité de la pratique de **quasiment tous les sports**, il contribuera à faire **mieux connaître notre commune** et **favoriser son développement** ».



1987, inauguration. De gauche à droite : R. Weill, P-Y Trémel, G. Gelgon, J. Planes

■ Le rôle du programmiste

Le programmiste intervient en amont de l'architecte. Il accompagne et conseille le maître d'ouvrage (la Commune) dans ses objectifs en tenant compte des contraintes techniques et budgétaires. Il évalue la faisabilité du projet, définit les espaces, les volumes, les circulations afin que le projet réponde au mieux aux besoins des utilisateurs.

■ Les objectifs

- **satisfaire les besoins des usagers** en surface et en équipements des différentes salles,
- **répondre aux nouvelles exigences réglementaires** (désamiantage, sécurité incendie, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, performances phoniques et énergétiques, mise aux normes électriques, respect des principes de développement durable...),
- **minimiser les dépenses de fonctionnement** (personnel, matériel, flux, énergie...),
- **mutualiser les équipements** (vestiaires, douches, locaux de rangement, matériel, club house...).

■ Une démarche participative pour un projet partagé

La commune a décidé d'engager **une démarche participative de co-construction** qui associe les utilisateurs, les représentants des associations, les interlocuteurs institutionnels (ADEME, Lannion-Trégor Communauté, la Région Bretagne, les fédérations sportives...) et le bureau d'études (YK Conseils : programmiste). La méthode de travail repose sur des échanges réguliers avec tous ces interlocuteurs, en privilégiant la concertation et le partage d'informations.

Les premiers scénarios présentés par le bureau d'études avoisinaient les trois millions d'euros. Ils ne permettaient pas de rentrer dans l'enveloppe budgétaire fixée : 1,5 millions d'euros (HT) pour les travaux. Le programme proposé ici respecte les contraintes financières de la collectivité et est le résultat d'**un travail collaboratif** entre les différents acteurs.

Cette rénovation doit être un projet exemplaire fédérant tous les utilisateurs.

La halle des sports en 2017, c'est :

67 906 entrées dont 57 800 pour des entraînements ou des séances scolaires, 10 106 pour des stages, compétitions et rassemblements divers.



Compétition de judo

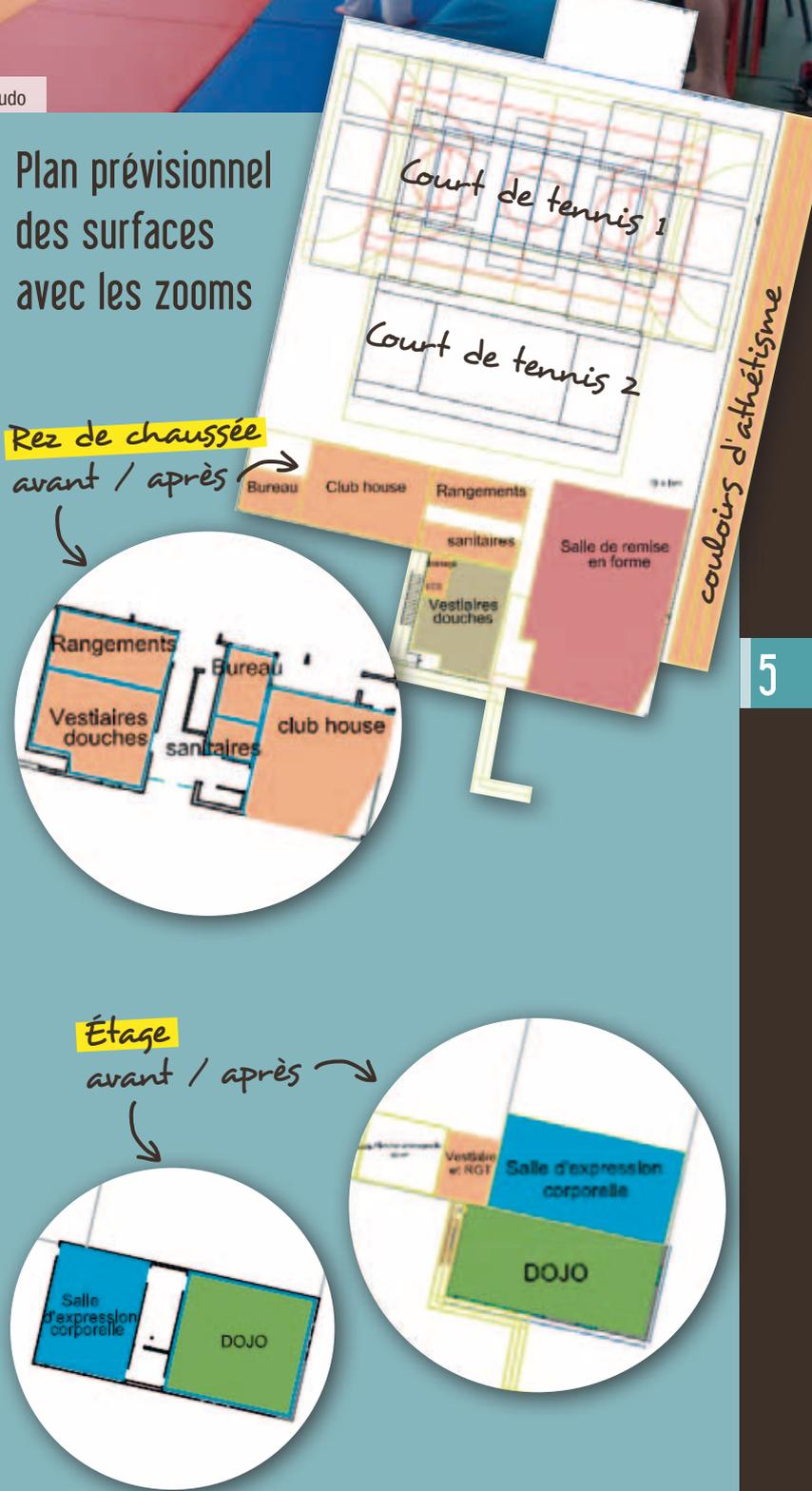
Le projet

La représentation schématique, exposée ici, est destinée à vérifier la faisabilité d'une répartition des espaces. L'architecte aura toute liberté pour proposer une autre conception répondant aux contraintes du programme. Les surfaces indiquées sont, quant à elles, fixées par le programme et ne feront pas l'objet de modifications.

Tableau des surfaces

Activités	avant les travaux	après les travaux
Terrain couvert	1 738 m ²	1 471 m ²
Salle de remise en forme	0 m ²	225 m ²
Dojo	105 m ²	210 m ²
Salle d'expression corporelle	72 m ²	200 m ²
Club house	57 m ²	80 m ²
Vestiaire rez de chaussée	37 m ²	60 m ²
Vestiaire étage	0 m ²	40 m ²
Couloir de 50 m d'athlétisme	0 couloir	3 couloirs
Bureau	12 m ²	20 m ²
Sanitaire	10 m ²	20 m ²
Locaux techniques	5 m ²	34 m ²
Rangements	27 m ²	30 m ²
Rampe d'accès PMR à l'étage	0	1

Plan prévisionnel des surfaces avec les zooms



Durée estimée des travaux :

Conception du projet, par l'architecte et le bureau d'étude : 2018, y compris l'obtention des autorisations administratives (permis, autorisations de travaux...).

Réalisation des travaux, par les entreprises spécialisées : environ 1 an

La halle sera indisponible pendant certaines phases des travaux (ex : désamiantage de la toiture), un temps de travail sera proposé aux associations afin de trouver des solutions de repli dans des salles communales et/ou de privilégier des travaux sur certaines périodes. L'objectif est de minimiser les désagréments.



PERMIS DE CONDUIRE

Tout savoir *Gout pep tra*



Le permis de conduire et la carte grise à portée de clics !

Depuis plusieurs mois, certaines démarches administratives se font exclusivement par internet. Parmi celles déjà opérationnelles figurent le permis de conduire et le certificat d'immatriculation (carte grise). Elles peuvent être réalisées par simple connexion internet, depuis le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

6 Le point numérique de Penvénan pour vous aider

Les personnes peu familiarisées avec l'usage d'internet peuvent se faire accompagner par la médiatrice du point numérique de l'antenne de la **Maison du Service Au Public** (MSAP) de Penvénan (bureau au rez-de-chaussée du Centre Anatole le Braz). Elle est présente chaque semaine le vendredi. Contact : 02 96 92 33 46

Sur quels sites faire une démarche en ligne :

- Site du ministère de l'intérieur : www.demarches.interieur.gouv.fr
- Site de l'Agence nationale des titres sécurisés : www.ants.gouv.fr
- Site du service public : www.service-public.fr
- Site de la Préfecture des Côtes d'Armor : www.cotes-darmor.gouv.fr/



Banque alimentaire

La **collecte nationale** de la banque alimentaire a eu lieu les 24 et 25 novembre derniers. 1 317 kg de produits ont ainsi pu être récoltés dans les deux points de collecte de Penvénan (1 213 kg en 2016 et 760 en 2015) La collecte sur notre commune a nécessité la mobilisation de 56 personnes bénévoles.



Agenda

Février

- Sam. 17 :** Loto, le rêve d'Alexis, salle des fêtes
- Sam. 24 :** Loto, comité des fêtes, salle des fêtes
- Dim. 25 :** Carnaval, les beaux dimanches, départ A. Le Braz

Mars

- Sam. 3 :** Soirée irlandaise, comité de jumelage Penvénan/Castlecomer, salle des fêtes
- Dim. 18 :** Lectures gourmandes, médiathèque
- Dim. 25 :** Brocante enfants, comité des fêtes, salle des fêtes
- Sam. 31 :** Fleurissement des pieds de murs, Bassin versant et mairie

Avril

- Sam. 7 :** Tournoi de fléchettes open, salle des fêtes, Régate Optimist D2/D3, bd de la mer Port-Blanc, Portes ouvertes, école du Sacré-Cœur
- Dim. 8 :** Pardon de Penvénan & fête foraine
- Lun. 9 :** Fête de la Quasimodo, comité des fêtes, terrain des sports
- Sam. 14 :** Congrès UFAC, salle des fêtes
- Mar. 17 :** Opération Pizzas, école publique
- Sam. 21 :** Marché du printemps, école du Sacré-Cœur
- Dim. 22 :** Troc de graines et de plantes, beaux dimanches, salle A. Le Braz
- Sam. 28 :** Loto, amicale des employés communaux, salle des fêtes

Mai

- Du 14 au 19 :** Expo espace des sciences « de l'Art à la technique », CAPTEP, salle d'expo A. Le Braz
- Les 26 et 27 :** « Les journalières, hommage à Anna Calvary » Fur ha Foll, le Logelloù
- Dim. 27 :** Pardon de Saint Gildas

Juin

- Du 3 au 10 juin :** Expo photos, Sacré-Cœur, salle d'expo A. Le Braz
- Les 9 et 10 :** Expos, ateliers photo et arts plastique, CAPTEP Centre Nautique Port-Blanc
- Dim. 10 :** Régate de flotte collective, bd de la mer Port-Blanc 150 ans école du Sacré-Cœur

Juillet

- Dim. 1^{er} :** Kermesse de l'école publique
- Mar. 10 :** Don du sang, salle des fêtes

■ Destruction des nids de frelons asiatiques

Le frelon asiatique est un prédateur pour les abeilles, avec des incidences sur la filière apicole mais aussi sur la biodiversité. Face au développement invasif de cette espèce, Lannion-Trégor Communauté et les communes mènent des actions de surveillance et de destruction des nids qui se situent sur leur territoire. **Quarante et un nids** ont été détruits sur la commune de Penvénan en 2017 dont dix nids primaires et trente nids secondaires. 60 % de ces nids étaient situés sur le secteur de Port-Blanc.



■ 2017, acquisition d'équipements imposants pour l'EHPAD

Deux nouveaux lave-linges et un sèche-linge traitent de façon plus efficace et ergonomique 30 kg de linge en une heure, au lieu de 2 heures auparavant.

Ces nouveaux matériels intègrent un distributeur de lessive liquide qui dose les produits en fonction des besoins assurant ainsi efficacité, économie et chasse anti-gaspi. En cas d'épidémie, un programme assure la désinfection de la machine et du linge.

L'intégralité du linge des résidents et du personnel est traitée au sein de la blanchisserie, avec un taux de satisfaction proche des 100%.

L'établissement s'est également équipé d'un **groupe électrogène** lui assurant une autonomie de 48 heures minimum. Cet outil permettra de faire fonctionner l'EHPAD et la cuisine centrale.

■ Des conteneurs : une collecte propre et sécurisée

De nouveaux conteneurs enterrés ont été mis en service sur le parking de la salle des fêtes. À la disposition des habitants de la commune, ils peuvent désormais être utilisés pour la collecte des ordures ménagères, des emballages recyclables, ainsi que pour le verre. Prochainement d'autres conteneurs seront installés à Buguéllès.



■ Encombrants : calendrier des collectes sur la commune

12 avril - 12 juillet - 11 octobre

Pour vous inscrire ou pour tous renseignements, contactez LTC : 02 96 05 55 55 ou collecte.dechets@lannion-tregor.com



Fleurissons les pieds de murs

Samedi 31 mars 2018, dans le cadre de la Semaine pour les alternatives aux pesticides, la commune et le Comité des bassins versants du Jaudy - Guindy - Bizien, vous invitent à un atelier participatif de fleurissement de pieds de murs à Penvénan.

Par respect de la réglementation et dans un souci de préservation de la qualité de l'eau, les méthodes d'entretien des espaces communaux évoluent depuis plusieurs années de manière à ne plus utiliser de produits phytosanitaires.

Malgré tout le soin apporté au désherbage mécanique, il peut rester quelques herbes ici ou là, notamment au pied de certains murs. Aussi, plutôt que de chercher à détruire ces herbes d'une manière ou d'une autre, y **sem**er des **mél**anges fleuris embelliront les lieux, favoriseront la biodiversité et limiteront l'entretien.

Alors petits et grands, venez nous aider à semer des fleurs ! Amenez crocs, râpeaux si vous le pouvez. Un goûter vous récompensera de vos efforts. **Un sachet de graines d'un mélange de fleurs, permettant de fleurir 1 à 2 m² ou 5 à 10 mètres de pieds de murs sera remis à chaque participant.**

Pratique : samedi 31 mars de 10h à 12h, rendez-vous sur le parking derrière la mairie de Penvénan. Ouvert à tous.
Pour tous renseignements contacter la mairie.



■ Etat civil

Naissances :

- Peter CARIOU, le 19/10/2017
- Clara CARIOU, le 19/10/2017
- Nolan LE SAUX BOONE, le 08/11/2017
- Odette DENIS MASSON, le 24/11/2017
- Gertrude GÜNTHER LE PERFF, le 26/11/2017
- Marcel GLAZIOU, le 27/11/2017
- François MOAL, le 04/12/2017

Ils nous ont quittés :

- Emilienne POULAIN BLANCHARD, le 30/09/2017
- Jona SZAPIRO, le 01/10/2017
- Didier GICQUEL, le 03/11/2017
- Roland JEANROY, le 11/11/2017
- Louis-Claude ORHAN, le 12/11/2017
- Jean-Pierre BOURRIEZ, le 20/11/2017
- Aimable GALAND, le 12/12/2017
- Annie PETITBON LE BRECH, le 12/12/2017
- Yvette BROUDER GILLET, le 17/12/2017
- Raymonde FRETIN TROGOFF, le 19/12/2017
- Marie LE GOAZIOU SAVIDAN, le 23/12/2017

Les plantes exotiques envahissantes : un danger pour la biodiversité

Les échanges commerciaux et les déplacements des hommes peuvent entraîner l'**introduction volontaire ou accidentelle d'espèces végétales exotiques**. Lorsqu'elles sont

introduites dans le milieu naturel ou semi-naturel, la plupart de ces espèces ne se maintiennent pas. D'autres en revanche peuvent s'intégrer durablement aux communautés végétales locales et certaines vont même envahir le milieu, en se dispersant massivement et en s'étendant rapidement. On appelle ces espèces des

« **Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)** », ou encore des plantes invasives. Cette **prolifération** entre en concurrence avec la flore locale et peut la **mettre en péril**, avec des conséquences multiples.

Par exemple, la renouée du Japon ou encore la berce du Caucase, initialement importées en Europe dans les jardins botaniques au début du XVII^{ème} siècle, se sont échappées et ont envahi les milieux semi-naturels.

• Écologique

Est considérée comme la deuxième cause d'appauvrissement de la biodiversité, après la destruction des milieux naturels en perturbant la structure et la composition de la végétation.

• Santé publique

Par exemple : la sève de la berce du Caucase cause de sévères brûlures au contact de la peau, le pollen de l'ambrosie à feuilles d'armoise est hautement allergisant, avec des troubles similaires au rhume des foins. En France, environ 10% de la population y est sensible.

Que dit la réglementation ?

Le **règlement européen**, adopté le 22 octobre 2014, a pour objectifs de prévenir, de réduire et d'atténuer les effets néfastes de l'introduction et de la propagation de ces espèces sur la biodiversité. Une liste adoptée le 13 juillet 2016 désigne 14 plantes exotiques envahissantes préoccupantes. Ces végétaux sont interdits d'importation par l'Union Européenne, de transport, de commercialisation, de culture. Chaque État membre doit prendre toutes les mesures pour prévenir l'introduction ou la propagation non intentionnelle.

Au niveau national, le code de l'environnement comporte une section relative au contrôle et à la gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales (articles L411-5 et L 411-10). Le décret du 21 avril 2017 a créé des dispositions nouvelles pour favoriser la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Que faire pour éviter la prolifération ?

En prévention :

- Se renseigner sur les espèces végétales achetées afin d'éviter d'introduire des plantes exotiques envahissantes dans son environnement.
- Ne pas les planter dans votre jardin.
- Privilégier les espèces locales ou certaines espèces exotiques peu compétitives.

Que faire en présence de plantes exotiques envahissantes ?

- Couper les tiges avant floraison ou fructification et renouveler si besoin (recommandations spécifiques à chaque espèces)
- Ne pas les jeter en milieu naturel.
- Ne pas les mettre dans votre compost domestique (risque de bouturage).
- Les déposer : pour les grosses quantités à l'objèterie de Buhulien (caisson dédié) ou pour les petites quantités en sacs fermés avec les déchets ménagers.
- Signaler leur présence sur le territoire via le site internet : **[www.lannion-tregor.com/rubrique environnement](http://www.lannion-tregor.com/rubrique%20environnement)**

Si certaines espèces locales comme le roseau, les ronces ou les fougères peuvent parfois devenir envahissantes elles ne constituent pas pour autant une menace. L'expression « Espèce Exotique Envahissante » est réservée exclusivement aux plantes qui peuvent engendrer des nuisances environnementales, économiques ou sanitaires.

Quelques espèces particulièrement problématiques sur notre territoire

Les Griffes de sorcières
Balsamine de l'Himalaya
Herbe de la Pampa
Renouée du Japon

Séneçon en arbre
Laurier palme
Buddleia du père David

Pour en savoir plus www.lannion-tregor.com

Article réalisé en collaboration avec le comité du Bassin Versant du Jaudy-Guindy-Bizien de LTC.

Griffes de sorcières

Berce du Caucase
(risque de brûlure)

Renouée du Japon